BUDGET FINAL DU PROJET		Date : 17/06/2023	
INTITULE DE L'ACTION : Courpour			
DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)	0	Autofinancement	86
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	300
Défraiement bénévoles	35		
Boissons et alimentation			
Restauration	77		
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	
Petites fournitures	11	Kalenji	0
Assurance	0		
Tracts, affiches			
Affiches	109		
Sérigraphie		**Aide demandée au PIC**	**1200**
Taxes (SACEM)			
Divers			
Site internet	54		
Interventions Coach	1000		
Personnel bénévole	1280	Bénévolat	1280
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1286		
Financement d'un autre projet (5)	300		
TOTAL	2866	**TOTAL**	2866

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

Théo Yossa